

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 17/12/2012

Date de la convocation:
06/12/2012
Date d'affichage:
07/12/2012

L' an 2012 et le 17 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 67
En exercice : 67
Votants : 59

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, MM : BALL Jean-Claude, CHRISTMANN Pascal, FABACHER Edmond, GACKEL Didier, KENNEL Guy-Dominique, MESSMER Jean-Marc, PREVOT Dominique RICHERT Robert, ROBINEAU Pascal, SCHNEIDER Dominique, ULLMANN Robert, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice,

Secrétaire de séance :
M. WEISBECKER Jean.

Réf : 118.2012
Vote : A la majorité
Pour : 56
Contre : 0
Abstentions : 2
Mention exécutoire : Non

118.2012 : DBM n°4 Budget principal.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 066.2012 du 02.04.2012 : Budget primitif 2012,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 086.2012 du 18.06.2012 : DBM n°1,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 104.2012 du 24.09.2012 : DBM n°2,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 105.2012 du 24.09.2012 : DBM n°3,

Vu l'avis du bureau du 03.12.2012,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux abstentions, décide :

– **De Modifier le tableau annexe des contributions comme suit :**

Envoyé en préfecture le 17/01/2013

Reçu en préfecture le 17/01/2013

Affiché le

SLO

FDMJC compte 6288 rattrapage N-1 facture : + 61 750 € (soit 61 750 €),

PNRVN compte 65737 rattrapage N-1 facture : + 400 € (soit 3 700 €),

SCOTAN compte 6554 ajustement facture : + 200 € (soit 23 600 €),

MUT'EST compte 6574 ajustement cotisations : + 350 € (soit 2 100 €), et -350 € au titre des subventions classes de découvertes,

– **Et de modifier le budget en conséquence comme suit :**

FDMJC (crédits insuffisants) :

Compte 6228 : - 75 000 €

Compte 6288 : + 75 000 €

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 09/01/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEBOURG le :

et publication ou notification du :

